

La Nouvelle Lachenoise



NOVEMBRE 2016 FLASH INFO N° 38



web

SAMEDI 03 DÉCEMBRE 2016

5ÈME BOURSE & ARTISANAT DE NOËL



10H00 - 18H00

SALLE DES FÊTES

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL



**DIVERS STANDS D'ARTISANS
MANÈGE GRATUIT TOUTE LA JOURNÉE**

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR



VENTE D'OBJETS

BUVETTE

RESTAURATION

AVEC LA PARTICIPATION
DES SAPEURS POMPIERS

BÉNÉFICES REVERSÉS
AU TÉLÉTHON

INFORMATIONS

SPECTACLE DE NOEL GRATUIT « LA FÉE PLUME »

Lachenoises, Lachenois, petits et grands, rendez-vous à la salle des fêtes de Lassigny

Le Samedi 17 Décembre 2016

Ouverture des portes : 16H30

Début du spectacle : 17H00

Distribution de bonbons à la fin du spectacle.



Pour des raisons de sécurité, les landaus et poussettes ne pourront pas être acceptés dans la salle des fêtes.

ÉCRIRE AU PÈRE NOEL

N'oubliez pas que vos enfants peuvent adresser leur lettre au Père Noël et la déposer au bureau de Poste en inscrivant uniquement « Père Noël » dessus. Si votre adresse est bien inscrite, le Père Noël répond à chaque courrier reçu.



RECENSEMENT JEUNES

Dans les **3 mois** qui suivent l'anniversaire de vos **16 ans** et avant le **31 Décembre** de l'année, vous devez vous présenter en mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents pour vous faire recenser. Cela est indispensable pour les inscriptions futures à vos examens scolaires.

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

RAPPEL : Vous avez jusqu'au **31 Décembre 2016, 12h00**, dernier délai, pour vous inscrire sur la liste électorale. Vous devez remplir un formulaire au Secrétariat de Mairie en vous munissant de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

DIPLÔMES 2016

Les lauréats ayant été diplômés en 2016 (tout diplôme scolaire) sont priés de se présenter avec leur justificatif au Secrétariat de Mairie avant le **31 Décembre 2016**.

INFORMATIONS

VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux présenteront leurs Vœux le **Vendredi 13 Janvier 2017** à partir de **18h30** à la salle des fêtes.

FÊTE DES GRANDS-MÈRES

Les personnes de la commune, n'étant pas inscrites les années précédentes ou devenues mamies en **2016**, doivent se présenter au secrétariat de mairie aux horaires d'ouvertures pour nous donner leur identité et leur adresse.

INCIVILITÉS

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser les déjections de vos animaux sur la voie publique. Le Décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets précise également que toute personne ne respectant pas cette loi s'expose à une contravention de 3ème classe pouvant atteindre 450 €. Nous comptons sur vous pour respecter les rues de Lassigny.

ERRATUM

Dans le flash info n°37, que vous avez reçu début Octobre, nous vous avons informé des démarches à effectuer pour déclarer vos chiens de catégories 1 et 2 en Mairie.

Nous avons écrit qu'il fallait venir en Mairie avec le carnet de vaccination.

Cependant, comme ce dernier n'est pas un document obligatoire, il vous faudra vous présenter en Mairie avec le **passport** de votre chien. Le passeport, qui remplace le carnet de santé de votre compagnon à quatre pattes, est le seul document officiel attestant de l'identité du chien ainsi que de sa vaccination contre la rage.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du **Jeudi 19 Janvier** au **Samedi 18 Février 2017**, aura lieu le **recensement de la population**.

Le recensement de la population est **obligatoire**. A cet effet, un agent recenseur passera chez vous, muni de sa carte officielle, pour effectuer sa mission. Cette année, nos agents vous proposeront de vous faire recenser par internet. En effet, l'INSEE recommande fortement ce moyen, qui est beaucoup plus rapide, simple et pratique pour tous. Les documents papiers seront toujours disponibles. Toutes les informations collectées sont protégées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et ne seront donc pas divulguées. Nous comptons sur vous pour accueillir comme il se doit ces agents.





INFORMATIONS